

**3<sup>ème</sup> EDITION DES RENCONTRES DU MARCHÉ  
DES TITRES PUBLICS DE L'UEMOA  
(Du 16 mars 2021)**

-----

**MASTER CLASS 2 : PRESENTATION DE L'INSTRUCTION  
RELATIVE A L'ENREGISTREMENT ET A LA CIRCULATION DES  
BONS ET OBLIGATIONS DU TRESOR EMIS PAR VOIE  
D'ADJUDICATION AVEC LE CONCOURS DE L'AUT**



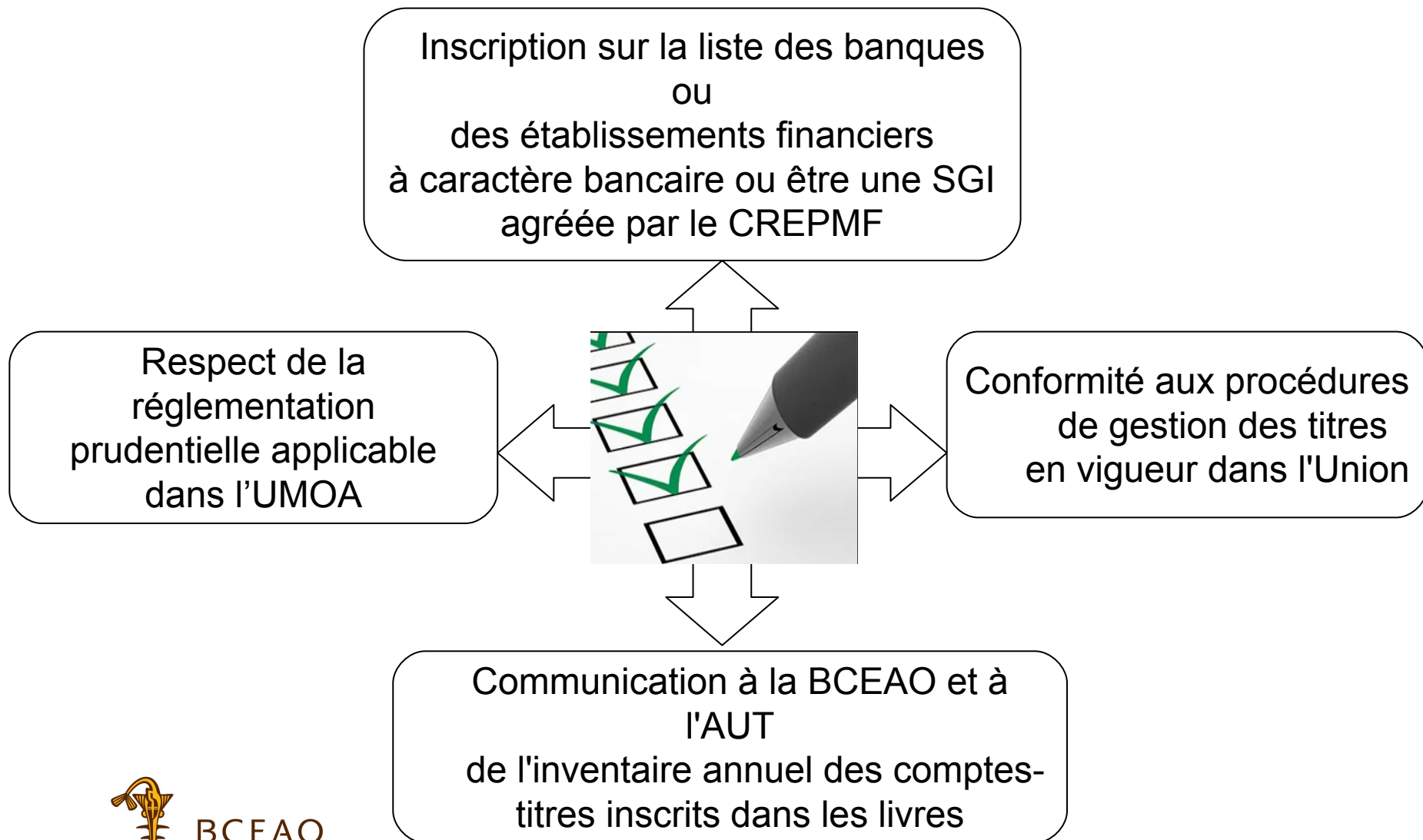
**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

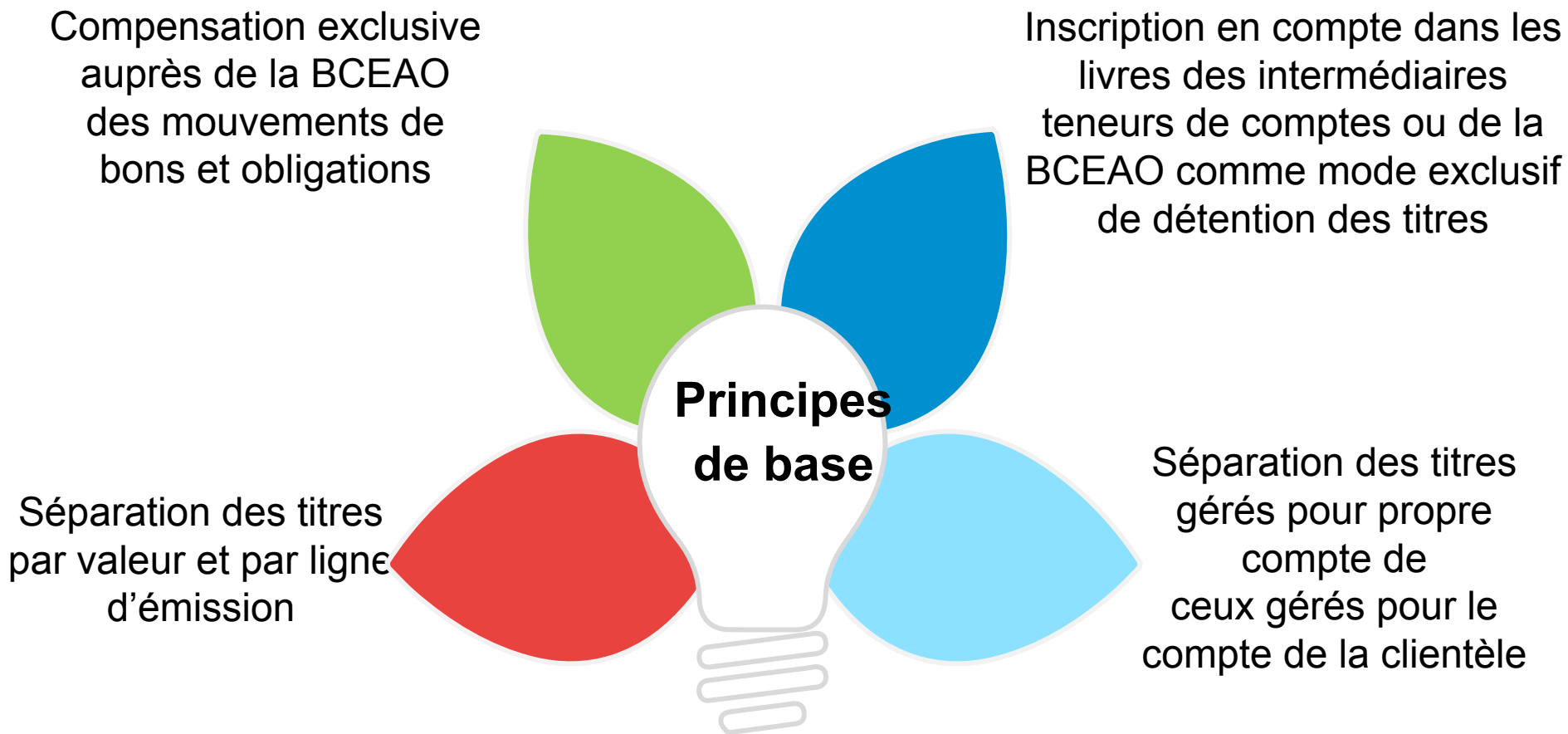
# SOMMAIRE

1. Conditions d'exercice de la fonction de teneur de comptes
2. Principes de comptabilisation
3. Principes de mouvement des titres et contrôle des opérations
4. Obligations des teneurs de comptes

# 1. CONDITIONS D'EXERCICE DE LA FONCTION DE TENEURS DE COMPTES (1/1)



## 2. PRINCIPES DE COMPTABILISATION (1/3)



## 2. PRINCIPES DE COMPTABILISATION (2/3)

### Comptabilisation des titres dans les livres des intermédiaires teneurs de comptes



- Enregistrement des titres détenus pour propre compte à l'actif, selon les dispositions de la réglementation comptable en vigueur
- Comptabilisation des titres détenus sous séquestre ou en gestion pour le compte de la clientèle en hors-bilan, conformément aux dispositions comptables en vigueur
- Suivi des mouvements de fonds liés aux transactions sur titres dans le « Compte de règlement de titres » figurant au bilan

## 2. PRINCIPES DE COMPTABILISATION (3/3)

### Enregistrement des titres détenus pour compte de tiers



- ▣ Comptabilisation, en nombre de titres et en montant, valeur par valeur, ligne par ligne, au crédit du compte ouvert à cet effet en hors-bilan
- ▣ Inscription au débit du compte de contrepartie des titres détenus pour le compte de la clientèle, par valeur, le montant nominal total ainsi que le nombre de titres détenus pour l'ensemble de la clientèle, conformément aux dispositions comptables en vigueur

## 2. PRINCIPES DE COMPTABILISATION (3/3)

### Enregistrement des titres détenus pour compte de tiers



- ▣ Comptabilisation, en nombre de titres et en montant, valeur par valeur, ligne par ligne, au crédit du compte ouvert à cet effet en hors-bilan
- ▣ Inscription au débit du compte de contrepartie des titres détenus pour le compte de la clientèle, par valeur, le montant nominal total ainsi que le nombre de titres détenus pour l'ensemble de la clientèle, conformément aux dispositions comptables en vigueur

# 3. PRINCIPES DE MOUVEMENTS DE TITRES ET CONTROLE DES OPERATIONS (1/1)

## Principes de mouvements de titres

- **Principes généraux**
  - Transmission par simple virement de compte à compte
  - Exécution des opérations d'achat et de vente de titres selon le principe du paiement contre livraison
  - Exécution des prêts et emprunts de titres selon le principe du paiement d'une rémunération par le cessionnaire au cédant contre livraison des titres par ce dernier
- **Fait générateur de l'enregistrement comptable**
  - Emission de l'ordre de la clientèle et de la confirmation de la BCEAO

## Contrôle des opérations des teneurs de comptes-titres

- Vérification de la BCEAO et du CREPMF de la régularité formelle des opérations, aux plans notamment :
  - de la conformité de la comptabilité ;
  - de la bonne conservation des pièces comptables ;
  - du respect des délais de passation des écritures.



# 4. OBLIGATIONS DES TENEURS DE COMPTES (1/1)

## Mentions obligatoires à inscrire dans les comptes-titres

- Éléments d'identification des personnes physiques ou morales au nom desquelles ils ont été ouverts
- Dénomination et numéro d'identification de l'émission
- Restrictions éventuelles grevant les titres
- Numéro d'identification du compte

## Autres obligations

- Attestation
- Relevé de comptes-titres
- Frais de tenue de compte

**MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION**



**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST